



**1<sup>ère</sup> inscription à l'IUT de Bourges en  
1<sup>ère</sup> année de DUT GMP en apprentissage  
pour l'année 2020-2021**



Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des différentes étapes nécessaires à votre inscription à l'IUT de Bourges.

**ETAPE 1 : CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)**

Vous rendre sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/> afin de vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 92€.

Un numéro unique CVEC vous sera attribué (**Attention** : si vous n'avez pas de numéro CVEC vous ne pourrez pas être inscrit).

Depuis 2018, cette contribution est **obligatoire** avant toute inscription dans une université. Les modalités d'acquittement et les conditions d'exonération sont consultables sur ce même site.

**ETAPE 2 – INSCRIPTION**

La période des inscriptions est prévue du **9 au 21 juillet - 12h00** et du **24 août au 4 septembre 2020**.

☞ **Télécharger le dossier d'inscription** début juillet en vous connectant sur le site internet de l'IUT de Bourges : <http://www.univ-orleans.fr/iut-bourges/>

☞ **Compléter ce dossier et nous le renvoyer par mail** à l'adresse suivante : [inscriptions.iut18@univ-orleans.fr](mailto:inscriptions.iut18@univ-orleans.fr) , **accompagné des justificatifs demandés** (si possible regrouper les documents en un seul document pdf).

Une assistance téléphonique est à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche d'inscription : **02.48.23.80.41**.

La date de rentrée est prévue le **02/09/2020** : merci de consulter régulièrement le site de l'IUT de Bourges pour être informé de toute modification : <http://www.univ-orleans.fr/iut-bourges/>